

Paris, le 14 juin, 1919.

Votre Excellence,

1583/92.

Le 18 Novembre 1918 le Conseil d'Etat de Latvia, se considérant le seul Porteur du Pouvoir Souverain de cet Etat, a proclamé ce qui suit:

1) La Latvia réunit dans ses frontières ethnographiques la Courlande, la Livonie et la Latgale et constitue un Etat libre, indépendant, démocratique et républicain, dont la Constitution et les rapports avec les Etats Etrangers seront déterminés dans l'avenir le plus prochain par l'Assemblée Constituante de la Latvia, élue suivant le principe du suffrage universel, direct, égal, secret et proportionnel;

2) Le Conseil d'Etat de la Latvia a accordé le Pouvoir Exécutif Suprême de l'Etat au Gouvernement Provisoire de la Latvia, en chargeant Monsieur ULMANIS de former le Cabinet du Gouvernement Provisoire.

En notifiant à Votre Excellence la proclamation de la souveraineté de la Latvia, je m'adresse, par Son intermédiaire au Gouvernement de la République de Pologne, le priant de reconnaître l'indépendance de la Latvia, et son Gouvernement Provisoire, comme ayant le Pouvoir Exécutif Suprême de cet Etat.

Ci-joints:

- 1) Mémoire sur la Latvia présenté par la Délégation Lettone à la Conférence de la Paix
- 2.) Déclaration du Gouvernement Britannique
- 3.) Déclaration du Gouvernement Japonais
- 4.) Composition du Gouvernement Provisoire de la Latvia.

Veuillez agréer, Excellence, l'expression de ma très haute considération

(L.S.)

(signature)

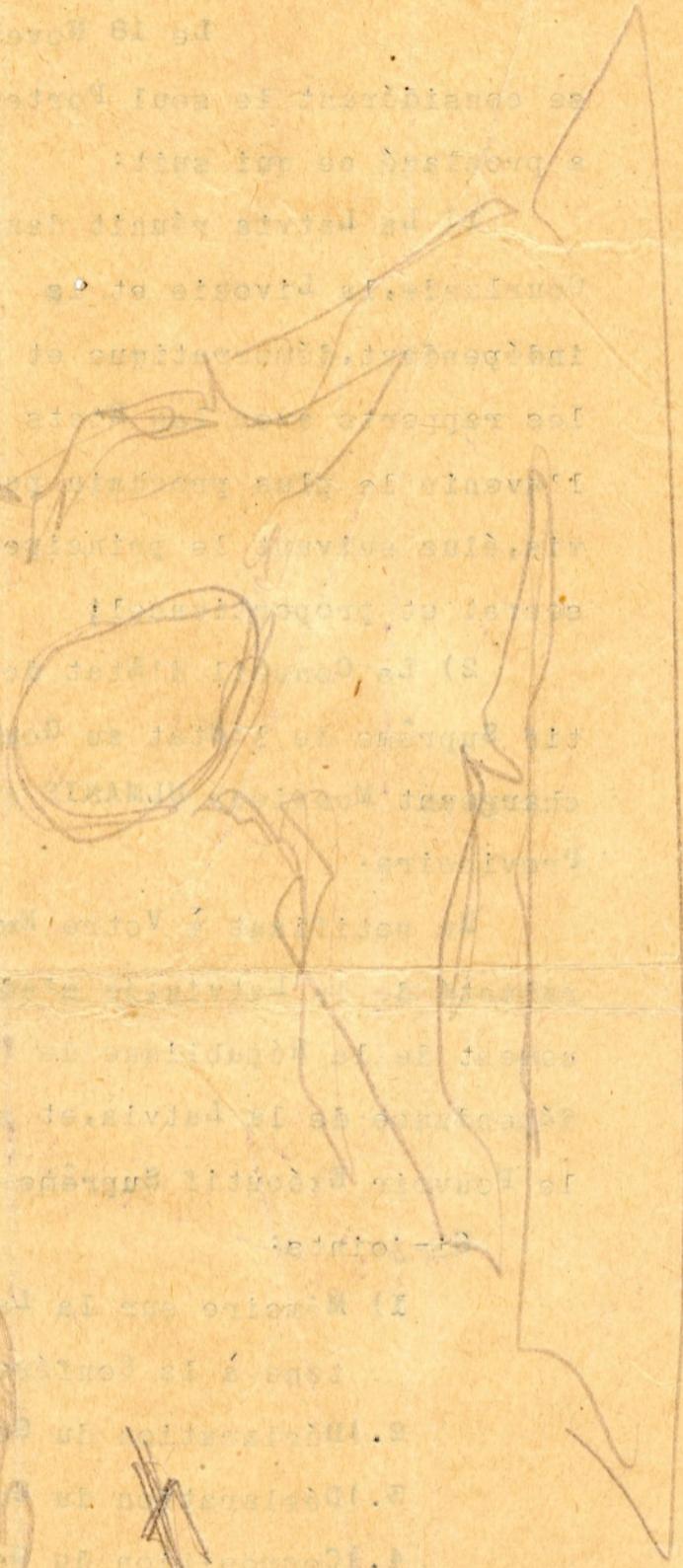
Ministre des Affaires Etrangères de Latvia.

A Son Excellence
Monsieur Paderewski,
Président du Conseil des Ministres
de la République de Pologne.

NACZELNE DOWODZTWO WOJSK POLSKICH
ADJUTANTURA GENERALNA
WARSZAWA

L. Dz. 1583/92 dnia 30/IX 1919 r.
załącz. Wydział.





PHOTOGRAPH
INSTITUTE
ARCHIVES
NEW YORK

PHOTOGRAPH
INSTITUTE
ARCHIVES
NEW YORK